



Formation des Architectes  
en Basse-Normandie

# Pathologies des bâtiments

## Date

jeudi 26 & vendredi 27 mai 2016

## Horaires

9H - 12H30/14H - 17H30

## Durée

2 jours

## Nombre d'heures

14h

## Prix

Tarif adhérents Form'A : **460,00€**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **500,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Architectes inscrits depuis - de 2 ans :

3 premières formations à 50%

## Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN

Tél 02 31 85 37 29

## Nombre de stagiaires

12 maximum

## Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont

BP 90261, 14013 Caen cedex 1

Tél 02 31 85 37 29

Fax 02 31 85 18 75

Mail [forma.basse-normandie@orange.fr](mailto:forma.basse-normandie@orange.fr)

Déclaration d'activité enregistrée

sous le numéro 25 14 02549 14 auprès

du préfet de région de Basse-Normandie

Siret: 752 539 189 00015

APE 9499Z

## Contacts

Céline Turquetil

Yvonne Renouf

## Objectifs

- Sensibiliser les architectes aux pathologies les plus courantes
- Identifier les manifestations, la nature et les moyens de prévention des pathologies du bâtiment
- Identifier les responsabilités

## Public

Architectes, salariés d'agence en charge des dossiers de candidature

## Programme

### 1/ Les pathologies de l'enveloppe et du revêtement

- Diagnostic, prévention et réparations
- Les fissures et les pathologies des revêtements extérieurs
- Étude de cas

### 2/ Les pathologies émergentes

- Les sols carrelés, les couvertures en petits éléments
- Les fondations par semelles filantes ou isolantes
- Les menuiseries bois, PVC et Aluminium
- Les balcons et les loggias

•

### 3/ Les causes, la manifestation, la fréquence

- Étude d'un exemple sur l'humidité

### 4/ Pathologies des structures et des fondations

- Les structures
- Les fondations
- Les principales causes de désordres

### 5/ Les responsabilités

- La responsabilité de droit commun des acteurs
- Les différents types de dommages
- La responsabilité des constructeurs



Formation des Architectes  
en Basse-Normandie

# Pathologies du bâtiment

## Date

jeudi 26 & vendredi 27 mai 2016

## Horaires

9H - 12H30 / 14H - 17H30

## Durée

2 jours

## Nombre d'heures

14h

## Prix

Tarif adhérents Form'A : **460,00€**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Tarif non adhérents Form'A : **500,00 €**

(Non soumis à la TVA), repas compris

Architectes inscrits depuis - de 2 ans :

3 premières formations à 50%

## Lieu

CROA

36 rue Arcisse de Caumont, 14000 CAEN

Tél 02 31 85 37 29

## Nombre de stagiaires

12 maximum

## Organisme de formation

Form'A

36 rue A. de Caumont

BP 90261, 14013 Caen cedex 1

Tél 02 31 85 37 29

Fax 02 31 85 18 75

Mail [forma.basse-normandie@orange.fr](mailto:forma.basse-normandie@orange.fr)

Déclaration d'activité enregistrée

sous le numéro 25 14 02549 14 auprès

du préfet de région de Basse-Normandie

Siret 752 539 189 00015

APE 9499Z

## Contacts

Céline Turquetil

Yvonne Renouf

## ■ Pré-requis

Néant

## ■ Moyens pédagogiques

Apports théoriques et pratiques

## ■ Formateurs

Erwan BIDAN, Ingénieur Prévention

François-Xavier DUSSAULX, Directeur ASSCO International

Luis CARPINTEIRO, expertt SOCOTEC

Philippe PHILIPPARIE, Ingénieur-Expert SOCABAT

## ■ Bulletin d'inscription.....

Agence .....

Adresse postale .....

Tél ..... Mob ..... Fax .....

Email .....@.....

## Inscrit

Nom ..... Prénom ..... Fonction .....

Nom ..... Prénom ..... Fonction .....

## Joint le règlement

par chèque à l'ordre de Form'A pour ..... personnes à .....€/pers, soit un total de .....€ (non soumis à la T.V.A).

## ■ Conditions et modalités

- Le stage fera l'objet d'une convention de formation qui sera envoyée avant le début du stage.
- Il peut être pris en charge, sous réserve d'acceptation de votre dossier de demande préalable de prise en charge, par votre organisme collecteur (FIF-PL, OPCA-PL ou autre).
- Form'A n'accepte pas de subrogations de gestion et de paiement.
- L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement.
- En cas d'annulation du stage par Form'A faute d'un nombre suffisant de participants, les stagiaires seront prévenus par email 5 jours avant la date prévue du stage. Tout règlement effectué sera restitué dans un délai de 7 jours après la date prévue du stage.
- Annulation par le stagiaire :
  - Plus de 7 jours avant la date prévue du stage : Form'A restitue intégralement le règlement
  - Moins de 7 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 20% sera effectuée sur le montant total du stage
  - Moins de 5 jours avant la date prévue du stage : une retenue de 50% sera effectuée sur le montant total du stage
  - Tout stage commencé est dû en totalité
- Il est possible de remplacer le stagiaire qui ne peut pas venir par une autre personne en prévenant Form'A au moins 2 jours avant le début de la formation.

**N'oubliez pas de déclarer les formations suivies au CNOA**